Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 37 (2010)
Heft: 1

Artikel: Votations : non aux minarets - oui à l'exportation d'armes
Autor: Lenzin, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913037

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Non aux minarets – oui à l'exportation d'armes

Le peuple et les cantons ont créé la surprise avec un oui massif à l'interdiction des minarets, rejetant par ailleurs l'initiative contre l'exportation d'armes. Enfin, ils ont accepté de verser l'impôt sur le kérosène à l'aviation.
Par René Lenzin

La votation populaire fédérale du 29 novembre a laissé les Suisses sans voix: malgré la position du Conseil fédéral, de la majorité des partis, des associations et de l'église nationale contre l'interdiction de construire des minarets, l'initiative a été approuvée par 57,5% des votants et 22 des 26 cantons. Un oui massif qui surprend d'autant plus que les sondages à la veille de la votation accordaient un léger avantage au non. Seuls partis siégeant à l'Assemblée fédérale à se prononcer pour l'interdiction des minarets en Suisse, l'Union démocratique du centre (UDC) et l'Union démocratique fédérale (UDF) se sont réjouis du résultat.

L'initiative populaire contre la construction de minarets en Suisse a véritablement mobilisé le peuple suisse. Pas moins de 53% des électeurs se sont rendus aux urnes: une participation supérieure à la moyenne, qui contraste avec la mobilisation habituelle. Seuls les cantons de Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel et Vaud ont rejeté l'initiative. Les trois cantons suisses romands majoritairement catholiques – Fribourg, Jura, et Valais – ont quant à eux dit oui à l'initiative, balayant allègrement le mythe du «Röstigraben». L'initiative a reçu un accueil particulièrement favorable dans les régions rurales de Suisse centrale et orientale et du Tessin. A noter que le oui à l'interdiction des minarets a été particulièrement massif dans les régions où les populations étrangères et musulmanes sont largement représentées.

Initiative contre l'exportation de matériel de guerre – un non sans appel

Pas moins de 68,2% des électeurs et la totalité des cantons ont dit non à la proposition du Groupe pour une Suisse sans armée visant à interdire l'exportation de matériel de guerre. Si l'initiative a de nouveau remporté le plus de suffrages dans les cantons de Genève (48,2% de oui), de Bâle-Ville (46,9% de oui) et du Valais (40,5% de oui), elle a été nettement rejetée par les cantons de Nidwald (88% de non), d'Uri (84,4% de non) et d'Obwald (80,9% de non). Un résultat imputable à la crise économique et à la peur de perdre son travail, si l'on en croit le diagnostic posé aussi bien par ses opposants que ses défenseurs. Il faut dire qu'à la veille de la votation, le Conseil fédéral et les partis bourgeois avaient brandi le spectre d'une perte massive d'emplois – entre 5000 et 10000 – en cas d'approbation de l'initiative.

Impôt sur le kérosène versé à l'aviation

Dorénavant, deux tiers des revenus tirés de la taxe sur le kérosène serviront à financer l'aviation et non plus la route. Le peuple a accepté de modifier la Constitution par 65% des voix et aucun canton ne s'y est opposé. Chaque année, la taxe sur le kérosène génère une enveloppe de 60 millions de francs pour la Confédération. Un tiers alimente directement les caisses fédérales, le reste servant désormais à financer des mesures de sécurité technique dans l'aviation, de protection de l'environnement et de protection des passagers contre les attaques terroristes. A cet égard, le Conseil fédéral et le Parlement doivent légiférer sur la question de l'affectation précise de cette manne financière.

ULTÉRIEURES INFORMATIONS

- Réaction officielle du gouvernement: www.admin.ch (Actualité/Votation fédérale du 29.11.2009)
www.ejpd.admin.ch (Documentation/Votations)
- Plus d'informations sur ce sujet sur les pages de Swissinfo: www.swissinfo.ch/fre (Politique/Votations)

Commentaire
Une tempête salutaire

Le peuple suisse a dû se prononcer fin novembre sur deux initiatives populaires, à visée plus symbolique que politique. Le fait que la Suisse mette un terme à ses exportations d'armes ne rendra en rien le monde meilleur. Quand à l'interdiction de construire des minarets, il n'en découle aucune solution pratique à la cohabitation avec la minorité musulmane. Pourquoi alors une telle diversité dans les résultats des votations?

Le non à l'interdiction d'exporter du matériel de guerre s'explique aisément. Comme l'ont montré les votations préalables sur la question, une nette majorité des Suisses s'y oppose catégoriquement. A plus forte raison si l'on sait que la crise économique menace déjà nombre d'emplois. Quant au oui massif à l'interdiction des minarets, il laisse quelque peu perplexe. Vise-t-il la voisine albanaise ou le collègue de travail turc, avec lesquels il semblerait que les Suisses cohabitent plutôt bien et qui, le plus souvent, ne sont pas de musulmans de stricte observance? Probablement que non. Ce résultat révèle davantage un sentiment mêlé de peurs concrètes et diffuses: peur d'une islamisation rampante, d'une religion très mal connue et souvent connotée: oppression des femmes, burka, excision, incitation à la haine ou encore terrorisme. Le non aux minarets peut être compris comme l'expression d'un malaise face à une évolution actuelle.

Par ailleurs, l'initiative met la Suisse en difficulté. Elle va à l'encontre de l'article de la Constitution sur la liberté de culte, mais aussi de la convention européenne des droits de l'homme. Elle ternit l'image de la Suisse, à la fois État de droit et pays de tolérance. Sans parler des conséquences fâcheuses qu'elle pourrait avoir pour les entreprises suisses implantées dans les pays musulmans. Mais la majorité s'est exprimée et le gouvernement et le Parlement doivent en prendre acte. Ils doivent suivre la volonté du peuple plutôt que tenter, par une campagne de relations publiques, de limiter les conséquences désastreuses à l'étranger.

Attribuer le résultat au principe de la démocratie directe, comme l'ont fait certains commentateurs suisses et étrangers, serait un tord. Bien sûr, ce principe engendre des décisions parfois délicates ou contradictoires. Mais en règle générale, il favorise une politique de proximité, efficace et raisonnable, qui constitue un système d'alerte précoce formidable. Mieux vaut une tempête salutaire déclenchée par une votation qui se déroule dans le calme, qu'un climat de tensions aboutissant un jour à l'embrasement des banlieues.

RENÉ LENZIN